

2M & Associés
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'administrateurs judiciaires au
capital de 2 000 euros
Siège social : 22 rue de l'Arcade – 75008 PARIS
829 018 480 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 1 330 413 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 330 413 euros
A titre de dividendes aux associés	1 230 000 euros
Soit 12 300 euros par part	
Le solde	100 413 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 289 873 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 230 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés, personnes physiques résidentes fiscales françaises, que :

1. En matière d'impôt sur le revenu :

1.1. Taxation

a. Principe

Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12,8% prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

b. Option

Chaque associé a la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués, après application d'un abattement de 40 %, au barème progressif de l'impôt sur les revenus.

Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

1.2. Modalités de paiements

a. Principe

Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12,8%, non libératoire.

b. Exception

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

2. En matière de prélèvements sociaux :

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 18,6 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Les associés reconnaissent avoir été informés qu'en application des articles L. 131-6 et L. 136-3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé « travailleur indépendant non agricole », son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux qui s'élèvent à ce jour à 18,6% pour la fraction des dividendes qui n'excède pas 10% du montant cumulé de sa quote-part du capital social et des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte-courant d'associé appréciés à la date de clôture de l'exercice qui précède la mise en paiement du dividende,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède 10% du montant cumulé de sa quote-part du capital social et des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte-courant d'associé appréciés à la date de clôture de l'exercice qui précède la mise en paiement du dividende.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le présent extrait a été signé de manière électronique par l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Pour copie certifiée conforme
Carole MARTINEZ
Gérante

 MARTINEZ Carole

2M & Associés
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'administrateurs
judiciaires au capital de 2 000 euros
Siège social : 22 rue de l'Arcade – 75008 PARIS
829 018 480 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2025

Certifiés conformes
La Gérance

 *MARTINEZ Carole*

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		Brut ①		Amort. provisions ②		31/12/2025 ③
Capital souscrit non appelé	I	AA				
Frais d'établissement		AB		AC		
Frais de développement		CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires		AF	42 302	AG	42 302	
Fonds commercial (1)		AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		AM		
Terrains		AN		AO		
Constructions		AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		
Autres immobilisations corporelles		AT	324 088	AU	226 097	97 991
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		AW		
Participations (2)		CS	500	CT		500
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (2)		CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)		BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)		BD		BE		
Prêts (2)		BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)		BH	47 027	BI		47 027
TOTAL II		BJ	413 917	BK	268 399	145 518
Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
En cours de production - de biens		BN		BO		
- de services		BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes		BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)		BX	1 014 037	BY	52 993	961 044
Autres créances (3)		BZ	29 405	CA		29 405
Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)		CD		CE		
Disponibilités		CF	10 860 877	CG		10 860 877
Charges constatées d'avance (3)		CH	3 965	CI		3 965
TOTAL III		CJ	11 908 284	CK	52 993	11 855 291
Frais d'émission d'emprunts	IV	CW				
Primes de remboursement des emprunts	V	CM				
Ecart de conversion actif et diff. d'évaluation	VI	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)		CO	12 322 201	IA	321 392	12 000 809
Clause de réserve de propriété :						
Immobilisations			(1) Droit au bail			
Stocks			(2) A moins d'1 an	CP		
Créances			(3) A plus d'1 an	CR		

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

			Net	31/12/2025
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	2 000	DA	2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)			DD	200
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF	
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	189 460
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	1 330 413
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL	1 522 073
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DQ	
TOTAL III			DR	
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 791
Dettes fiscales et sociales			DY	779 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Instrument financier à terme			D1	
Autres dettes			EA	9 689 378
Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL IV			EC	10 478 736
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation		V	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	12 000 809

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 478 736
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total	
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue : - biens	FD		FE		FF	
- services	FG	4 861 770	FH		FI	4 861 770
Chiffre d'affaires net	FJ	4 861 770	FK		FL	4 861 770
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	307
Reprises sur amortissements et provisions					FP	9 585
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
Autres produits (1) (11)					FQ	2
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 871 663
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	906 489
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	32 643
Salaires et traitements					FY	1 779 494
Cotisations sociales (10)					FZ	338 193
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)					GA	30 152
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux dépréciations					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations et dépréciations					GC	169
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	1 745
Autres charges (12)					GE	11 486
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	3 100 371
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 771 292
Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
Reprises sur dépréciations					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
Total des produits financiers (V)					GP	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	904
Différences négatives de change					GS	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	904
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	-904
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 770 388

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

			31/12/2025
Produits exceptionnels (7)			VII HD
Charges exceptionnelles (6 bis, 6 ter, 7)			VIII HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			IX HJ
Impôts sur les bénéfices			X HK 439 975
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 4 871 663
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 3 541 250
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			HN 1 330 413
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
(2)	- Produits de locations immobilières		HY
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G
(3)	- Crédit-bail mobilier		HP
	- Crédit-bail immobilier		HQ
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H
(5)	- Produits concernant les entreprises liées		1J
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées		1K
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)		HX
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	- Primes et cotisations complémentaires personnelles		A8
(13)	(dont cotisations facultatives Madelin)	A10	
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A11	
(14)	- Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 12 000 809 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 330 413 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entreprise a décidé d'appliquer le rgt 2022-06 à compter du 1er Janvier 2025
Aucun impact n'est à signaler sur les comptes.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans,
- Agencements et aménagements des constructions 10 à 20 ans,
- Installations industrielles 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Dans le cadre de ses missions d'administrateurs, la S.E.L.A.R.L. est amenée à gérer des fonds pour le compte d'autrui. Des comptes courants sont ouverts à cet effet, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Au 31 Décembre 2025, le montant total géré dans le cadre de ses missions s'élève à €. 9 540 686. Ce montant est inscrit à l'actif dans la rubrique « Disponibilités » et au passif dans les « Autres dettes ».

Engagements en matière de départ à la retraite

Engagements pris en matière de retraite

En 2018, la société a racheté à une convention d'assurance Entreprise I.F.C. souscrite auprès d'ANTARIUS.

Au 31 décembre 2025, la valorisation de ce contrat s'élève à €. 325 861.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.